Date : Le 11 mai 2026

Appel à candidatures à la désignation à titre temporaire dans une fonction de membre de l'équipe pluridisciplinaire du Pôle territorial Bruxelles-Nord pour l'année scolaire 2026-2027

1. Coordonnées du pouvoir organisateur 1
2. Coordonnées de l'école-siège 1
3. Date présumée d'entrée en fonction 1
4. Durée de la mission 1
5. Caractéristiques du Pôle territorial Bruxelles-Nord 2
6. Missions et conditions de travail 2
7. Nature de l'emploi 3
8. Fonctions recherchées 3
9. Candidatures 4
10. Personne de contact 4
11. Destinataires de l'appel 4
12. Conditions d'accès à la fonction 5
13. Titres requis 5
14. Expérience 5
15. Procédure de sélection 5
16. Profil de fonction 6
Missions 6
Compétences comportementales 7
Compétences techniques 7

1. Coordonnées du pouvoir organisateur

Nom : Commission communautaire française
Adresse : Rue des Palais, 42, à 1030 Schaerbeek

2. Coordonnées de l'école-siège

Nom : Institut Alexandre Herlin
Adresse : Rue de Dilbeek,1, à 1082 Berchem-Sainte-Agathe

3. Date présumée d'entrée en fonction : lundi 24 août 2026

4. Durée de la mission : jusqu'au 2 juillet 2027 inclus

5. Caractéristiques du Pôle territorial Bruxelles-Nord

Le Pôle territorial est une structure placée sous l'autorité des pouvoirs organisateurs de la Commission communautaire française (COCOF) et des pouvoirs organisateurs communaux de Schaerbeek, Berchem-Sainte-Agathe, Evere, Ganshoren et Koekelberg. Il dépend de l'Institut secondaire spécialisé Alexandre Herlin, dite école-siège du Pôle.

Le Pôle territorial bénéficie d'un coordonnateur et d'une équipe pluridisciplinaire, lesquels sont placés sous l'autorité du directeur de l'école-siège.

Le Pôle collabore avec des écoles d'enseignement ordinaire, dites écoles coopérantes, et des écoles d'enseignement spécialisé, dites écoles partenaires, qui lui sont conventionnées. Les écoles spécialisées de la COCOF sont l'Institut Alexandre Herlin fondamental et l'Institut secondaire Charles Gheude. Les écoles spécialisées de Schaerbeek sont les écoles fondamentales La Vallée et Chazal.

Le Pôle territorial est chargé de soutenir les écoles de l'enseignement ordinaire dans la mise en œuvre des aménagements raisonnables et de l'intégration permanente totale.

6. Missions et conditions de travail

L'horaire de travail hebdomadaire des membres du personnel affectés au Pôle territorial, dans le cadre d'une fonction à prestations complètes, comporte 36 périodes de 50 minutes, quelle que soit la fonction exercée.

La charge des membres de l'équipe pluridisciplinaire du Pôle est composée :

A) du travail en et pour la classe ainsi que du service à l'école et aux élèves (SEE) qui recouvre :

1° des missions relatives à l'accompagnement des écoles coopérantes du Pôle territorial dans lequel ils sont affectés :
a) informer les équipes éducatives sur les aménagements raisonnables et l'intégration permanente totale ;
b) assurer le lien entre les différents partenaires qui jouent un rôle de soutien aux élèves, notamment afin de faciliter l'échange d'expériences ;
c) accompagner et soutenir les membres de l'équipe éducative des écoles coopérantes dans l'organisation des aménagements raisonnables, notamment par le conseil ou la mise à disposition d'outils ;
d) accompagner les écoles coopérantes dans l'élaboration de protocoles d'aménagements raisonnables lorsqu'une prise en charge individuelle de l'élève concerné par le Pôle territorial s'avère nécessaire ;

2° des missions relatives à l'accompagnement des élèves inscrits dans les écoles coopérantes du Pôle territorial dans lequel ils sont affectés :

a) accompagner individuellement les élèves présentant des besoins spécifiques dans le cadre de la mise en œuvre des aménagements raisonnables si cela s'avère nécessaire au regard de leurs besoins et de leurs protocoles d'aménagements raisonnables ;
b) accompagner individuellement les élèves présentant des besoins spécifiques sensori-moteurs nécessitant un suivi important dans le cadre de la mise en œuvre des aménagements raisonnables si cela s'avère nécessaire au regard de l'échelle des besoins ;
c) collaborer, pour les élèves pris en charge par le Pôle territorial, à l'évaluation des protocoles d'aménagements raisonnables et, le cas échéant, à l'orientation vers l'enseignement spécialisé en cas d'insuffisance des aménagements raisonnables pour assurer un apprentissage adapté aux besoins spécifiques de l'élève ;
d) accompagner les élèves à besoins spécifiques dans le cadre du dispositif d'intégration permanente totale pour les élèves issus de l'enseignement spécialisé ;

B) de la formation professionnelle continue ;

C) du travail collaboratif

1° avec les autres membres du personnel et, le cas échéant le coordonnateur, affectés dans le Pôle territorial ;
2° avec les membres du personnel des écoles coopérantes dans le cadre des composantes de l'horaire de travail précisées au point A) ;
3° avec les autres partenaires du Pôle territorial concernés par les besoins spécifiques des élèves, notamment les Centres PMS.

Ces 36 périodes couvrent l'ensemble des différentes composantes de la charge, en ce compris les déplacements effectués dans le cadre de ces missions (à l'exclusion des déplacements entre le domicile et le lieu de travail).

Les emplois peuvent être attribués à temps plein ou à temps partiel (minimum à mi-temps).

Les locaux du personnel du Pôle sont situés Rue du Meiboom, 14, à 1000 Bruxelles.

Les conditions de travail énoncées ci-avant sont susceptibles d'être précisées et modifiées par l'adoption d'une nouvelle réglementation sur l'organisation du travail au sein des pôles territoriaux.

7. Nature de l'emploi : Emploi temporairement vacant

8. Fonctions recherchées

Sous réserve de l'obtention future des points relatifs à la prise en charge des enfants porteurs de troubles sensori-moteurs et/ou des intégrations permanentes totales, les différentes fonctions de l'équipe pluridisciplinaire du Pôle territorial pour l'année 2026-2027 à recruter sont, en nombre d'équivalents temps plein, les suivantes :

6 logopèdes ;
3 instituteurs maternels / institutrices maternelles ;
4 instituteurs primaires / institutrices primaires ;
2 ergothérapeutes ;
1 professeur CG DI ;
1 professeur CG DS ;
1 éducateur / éducatrice ;
4 psychologues ou neuro-psychologues.

Si le nombre de candidats répondant aux exigences de la fonction dans une fonction déterminée n'est pas suffisant, des candidats pourront être recrutés dans d'autres fonctions reprises ci-dessus.

Considérant l'impossibilité de déterminer à l'avance le nombre total et exact de points qui seront attribués au Pôle territorial, une réserve de recrutement sera constituée. Celle-ci sera mobilisée en vue de procéder aux engagements dès que les points auront été officiellement attribués par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

9. Candidatures

Les dossiers de candidature doivent être envoyés, **au plus tard le 18 juin 2026** par envoi électronique avec accusé de réception, à l'attention de Monsieur Yves Renard, coordonnateur du Pôle territorial Bruxelles-Nord, yrenard@spfb.edu.brussels.

Le dossier de candidature comportera obligatoirement :

- une lettre de motivation ;
- un *curriculum vitae* ;
- une copie du diplôme.

10. Personne de contact auprès de laquelle des renseignements complémentaires peuvent être obtenus : Monsieur Yves Renard, coordonnateur du Pôle, yrenard@spfb.edu.brussels.

11. Destinataires de l'appel

Le pouvoir organisateur lance un appel à candidature :

1° en interne au Pôle territorial aux membres du personnel de l'école siège et des écoles partenaires ;
2° en externe aux membres du personnel d'une école spécialisée extérieure au Pôle, ou d'une école ordinaire ou d'un Centre P.M.S. ;
3° à tous les candidats qui ne seraient pas repris sous le 1° et 2°.

Les candidats visés en 1° seront désignés par priorité aux candidats visés en 2°, et ceux visés en 2° par priorité à ceux visés en 3°.

12. Conditions d'accès à la fonction

Le candidat doit répondre aux conditions suivantes :

1° Jouir des droits civils et politiques ;
2° Être porteur d'un titre de capacité ;
3° Satisfaire aux dispositions légales et réglementaires relatives au régime linguistique ;
4° Être de conduite irréprochable ;
5° Satisfaire aux lois sur la milice ;
6° Avoir répondu à l'appel à candidatures dans les formes et délais définis dans le présent appel.

13. Titres requis

L'un des titres suivants :

- bachelier ou master ergothérapeute ;
- bachelier ou master en logopédie ;
- bachelier instituteur maternel ;
- bachelier instituteur primaire ;
- bachelier éducateur A1 ;
- professeur agrégé de l'enseignement secondaire inférieur ;
- professeur agrégé de l'enseignement secondaire supérieur ;
- master en psychologie ;
- master en psychologie et sciences de l'éducation à finalité spécialisée : neuropsychologie enfants.

14. Expérience fortement souhaitée en enseignement spécialisé et/ou intégration et/ou inclusion, connaissance des enfants à besoins spécifiques, des troubles des apprentissages et des aménagements raisonnables.

Toute autre formation en lien avec les besoins spécifiques et les troubles des apprentissages est un plus : psychoéducation, sciences de l'éducation, orthopédagogie, gestion mentale, formations aux méthodes pédagogiques spécifiques aux TSA (TEACCH, PECS, ABA), spécialisation en éducation et rééducation des déficients sensoriels…

15. Procédure de sélection

1° Analyse du dossier de candidature faisant apparaître les expériences et formations en lien avec la fonction postulée.
2° Les candidat.e.s dont il a été estimé que le profil est en adéquation avec les missions du Pôle seront invité.e.s à un entretien individuel au terme duquel une décision sera prise quant à leur engagement.
3° Une réserve de recrutement sera constituée.

16. Profil de fonction

Missions

Sous la direction du coordonnateur du Pôle, les membres de l'équipe pluridisciplinaire exerceront les missions suivantes.

L'accompagnateur d'élèves en intégration :

- s'informe sur la situation des intégrations permanentes totales (IPT) dans chaque école coopérante ;
- met en place un accompagnement adapté aux besoins spécifiques de l'élève en classe ;
- réfléchit et adapte les modalités d'accompagnement en fonction des besoins de l'élève et de la réalité pédagogique et organisationnelle de l'école ;
- collabore avec les écoles coopérantes à gérer les informations des dossiers de l'élève en IPT ;
- soutient l'équipe éducative dans la mise en place des aménagements raisonnables pour l'élève ;
- collabore avec les CPMS concernés par ces IPT ;
- participe au dossier d'élève (PIA, dossier AR) ;
- soutient et/ou, le cas échéant, organise avec l'école coopérante les réunions d'intégration concernant les élèves dont il a la responsabilité, en y conviant les différents partenaires ;
- suit la formation continue nécessaire dans le cadre de ce projet ;
- participe à la construction du Pôle en s'investissant dans les thèmes de recherche et la construction d'outils ;
- accompagne et soutient les membres de l'équipe du Pôle dans l'organisation des intégrations ;
- soutient le coordonnateur du Pôle dans certaines missions administratives.

L'accompagnateur d'équipes éducatives :

- collabore avec les enseignants des écoles coopérantes (enseignement ordinaire maternel, primaire et secondaire) dans la mise en œuvre des aménagements raisonnables (AR) des élèves à besoins spécifiques y compris les besoins sensorimoteurs objectivés par une échelle d'évaluation ;
- accompagne les enseignants des écoles coopérantes face aux troubles des apprentissages, aux AR et aux stratégies de contournements adéquates ;
- participe à l'observation des enfants en classe sur base de grilles d'évaluation dans l'optique de la mise en place des AR ;
- analyse de manière ciblée les dossiers des AR ;
- suit, en école, les mises en place des AR (projets à développer : méthodologie, outil numérique, création d'outils…) et évalue régulièrement leur efficacité ;
- accompagne individuellement des élèves bénéficiant d'un protocole d'aménagements raisonnables, de manière ciblée ;
- participe aux réunions d'équipe ;
- participe à la construction du Pôle en s'investissant dans les thèmes de recherche et la construction d'outils ;
- suit la formation continue nécessaire dans le cadre de ce projet ;
- gère les tâches administratives concernant le suivi des AR (PIA, suivi de protocoles, notes de réunions, analyses des bilans paramédicaux et des données pédagogiques…).

Compétences comportementales

- Analyser l'information : capacité d'observation, de compréhension, de traitement et d'analyse de l'information afin d'apporter la solution adéquate ;
- Résoudre des problèmes : pouvoir éclairer les enseignants des écoles coopérantes par rapport aux divers troubles des apprentissages rencontrés le plus fréquemment au sein des classes et aux AR ;
- Travailler en équipe : collaborer avec le coordonnateur du Pôle ; soutenir et guider les équipes pédagogiques des écoles coopérantes ; participer aux réunions d'équipe du Pôle de manière assidue, apporter une dynamique positive et constructive au sein de l'équipe ;
- S'adapter à l'imprévu : à des situations urgentes de prise en charge d'EBS ;
- Faire preuve de fiabilité : faire preuve de rigueur, conscience professionnelle, loyauté, discrétion et de probité ;
- Faire preuve de discernement et de confiance en soi : être capable de prioriser les actions à mener, être capable de prendre des décisions, de s'y tenir et d'en référer au coordonnateur du Pôle ;
- Faire preuve de bienveillance et de patience ;
- Faire preuve de créativité, savoir penser de manière innovante ;
- Faire preuve d'autonomie ;
- Faire preuve d'équité ;
- Faire preuve de disponibilité et flexibilité ;
- Pouvoir animer une réunion au sein d'une école coopérante, un atelier AR au sein d'une classe ;
- Pouvoir communiquer des informations sur un bilan pluridisciplinaire et sur un diagnostic posé ;
- Être capable de se remettre en question ;
- Être capable d'accompagner le changement ;
- Faire preuve de maîtrise de soi, savoir gérer son stress et ses émotions.

Compétences techniques

- Maîtriser la communication orale et écrite : expression orale et orthographe de qualité ;
- Disposer de compétences pédagogiques et montrer un intérêt pour la recherche en éducation adaptée au niveau d'enseignement concerné ;
- Questionner et contribuer à l'amélioration des pratiques pédagogiques et matérielles dans le cadre de sa mission ;
- Disposer d'une connaissance des besoins spécifiques, des aménagements raisonnables et des différents outils de compensation facilitateurs de l'inclusion/intégration des enfants fréquentant l'ordinaire ;
- Disposer de connaissances en méthodologie de travail adaptée aux enfants et dans l'utilisation de l'outil numérique (connaissance logiciels adaptés, PC, tablette) ;
- Disposer de compétences administratives : rédaction de PV de réunion, classement de documents, récolte de données pédagogiques et autres, maitrise de l'outil informatique, création de fichiers et tableaux informatisés, diaporama, agenda partagé, etc.